

BUDGET 2021 : Soutenir l'économie locale et investir pour l'avenir du territoire

Malgré le choc de la crise sanitaire, 2021 sera une année d'investissements pour MACS : près de 19 M€ y seront consacrés. La communauté de communes réaffirme, dès le début du nouveau mandat, sa volonté de poursuivre un programme d'investissements d'envergure, afin de soutenir l'économie locale et le pouvoir d'achat de ses habitants.

DES AMBITIONS MAINTENUES

La réforme fiscale de l'État entraîne **une perte d'autonomie financière significative** pour MACS. En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît totalement en 2021 et les taux sont gelés sur les résidences secondaires. Par ailleurs, le plan d'aide de l'État prévoit de renforcer les aides à destination des acteurs économiques (10 Mds €), ce qui entraîne une baisse de fiscalité pour les entreprises de 1,5M€ sur le territoire de MACS. Si ces mesures ont un impact positif sur la fiscalité des ménages et des entreprises, elles représentent une perte de recettes fiscales de 220 000 € sur l'année pour MACS, qui s'ajoute à la baisse des recettes d'exploitation de certains services (pôle culinaire, transport...) liée aux contraintes imposées par la crise sanitaire. **En 2021, MACS voit ainsi son pouvoir de taux passer de 86 % à 41 %.**

MACS parvient néanmoins à dégager **une capacité d'autofinancement à hauteur de 5 M€** pour 2021, lui permettant de financer des projets **grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement**. Le recours à l'emprunt demeure maîtrisé et représente 6,6M€. L'endettement de MACS est de 345 € par habitant (contre 385 € par habitant dans les Landes et 333 € par habitant en Région Nouvelle-Aquitaine dans des territoires de même strate démographique.)

Les investissements prévus pour 2021-2026 s'élèvent à 90 M€, dont 19 M€ investis dès la première année du mandat.

Le budget 2021 est établi **sans augmentation des taux d'imposition des ménages et des entreprises.**

	2020	2021
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,67 %	9,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,66 %	4,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,23 %	16,23 %
Cotisation foncière des entreprises	26,43 %	26,43 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,21 %	11,21 %
Versement mobilité	0,60 %	0,60 %



Des recettes en baisse qui pèsent sur le budget de MACS

17,8 %

des investissements, planifiés sur le mandat seront investis dès la première année pour assurer la continuité des projets ou en lancer de nouveaux



Maintien des taux d'imposition entre 2020 et 2021

DE NOUVELLES DISPOSITIONS À L'ÉTUDE

Une réflexion est engagée sur l'évolution de la **TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à compter de 2022. En effet, les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers assurés par le SITCOM s'élèvent à près de 14 M€. Or, les recettes de la TEOM ne suffisent pas à couvrir ces dépenses et nécessitent un financement supplémentaire de la communauté de communes. **La contribution de MACS enregistre cette année une augmentation de 4,5 %.**

Se posera aussi en 2021 la question de la mise en place de **la taxe GEMAPI** (pour recouvrement en 2022). Cette taxe, dont le montant annuel ne peut pas excéder 40 € par personne, permettrait de financer les travaux importants à réaliser dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SUR 2021



Bâtiments et terrains

3 %



Enfance, culture et sports

12 %



Infrastructure et mobilité

40 %

19 M €



Urbanisme et logement

3 %



Développement économique, tourisme et port

7 %



Aide à l'investissement pour les communes

5 %



Environnement

13 %



Numérique

17 %

Les grands projets de 2021

- Aménagement de nouvelles pistes cyclables
- Finalisation du pôle rugby à Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Lancement du projet de pôle arts plastiques à Labenne
- Travaux de dragage au port de Capbreton (zone de la sortie du port)

NOUVEAU !

Le FIL, pour faciliter la réalisation des projets des communes et soutenir l'économie

En janvier 2021, MACS met en place le FIL (Fonds d'Investissements Local) pour **soutenir l'acquisition ou la réalisation de tout équipement communal**. Ce fonds vise à simplifier les démarches pour les communes et se substitue aux différents fonds de concours (solidaire, sportif, transition énergétique) qui existaient par le passé.

La participation de MACS s'élèvera à 40 % du montant de l'investissement restant à charge pour la commune. Elle pourra atteindre 50 % si le projet de la commune prend en compte la transition énergétique et l'environnement.

Les montants affectés à chaque commune pour les 6 années du mandat seront basés sur le nombre d'habitants et le niveau de richesse de la commune. Par souci de solidarité, les communes les moins riches (12 sur 23) bénéficieront d'un montant d'aide majoré à 100 € par habitant, alors que l'aide sera de 80 € par habitant pour les 11 autres communes de MACS.

Le budget de MACS consacré au FIL est estimé à **6,5 M€** sur l'ensemble du mandat.

MACS rejoint l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)

La communauté de communes prévoit d'adhérer à l'AUDAP à compter de janvier 2021. Cette agence, au service du développement des territoires, rassemble une vingtaine de collectivités du Sud-aquitain. Elle va accompagner MACS dans la construction d'un projet de territoire ambitieux, partagé et concerté pour les 10 prochaines années.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

L'AUDAP assure la conduite des projets de manière mutualisée. Ce fonctionnement va permettre à MACS de bénéficier de données territoriales et d'une expertise supplémentaires, tout en renforçant ses relations partenariales avec ses territoires voisins.

Suite à l'approbation de son adhésion en janvier, **MACS lancera la démarche avec l'AUDAP en mars**. Les ateliers communautaires viendront enrichir la réflexion, sous l'impulsion des services. En mars, MACS désignera aussi son représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'association.

UN OUTIL STRATÉGIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

La mission confiée à l'AUDAP sera d'accompagner MACS dans la formalisation de son projet de territoire qui définit les grandes orientations stratégiques pour les 10 ans à venir. L'objectif est de **se doter d'un projet coconstruit et partagé avec les nouveaux élus, fédérateur et exigeant sur le plan environnemental**.

En voici les grandes axes :

- relever le défi de la transition écologique
- répondre aux nouvelles attentes sociales
- soutenir la créativité et l'innovation
- favoriser la participation citoyenne



Cette association loi 1901 date de 1998. Elle accompagne les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques.

L'agence anime des réflexions prospectives, réalise des diagnostics et des études thématiques (habitat, mobilités, aménagement, économie, environnement...) et participe à l'élaboration de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLH...).

L'AUDAP s'appuie sur une équipe de 30 collaborateurs pluridisciplinaires (architecte, urbaniste, paysagiste, démographe, géographe, économiste, environnementaliste, data analyste...) lui assurant une approche transversale dans ses différentes missions.

CONTACT PRESSE
Service Communication
05 58 77 58 83
service.communication@cc-macs.org

